

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS / FL 2021.009

Marmande le 10 février 2021

**Procès-verbal du conseil municipal  
du Lundi 25 janvier 2021**

**Nombre de conseillers en exercice : 33**

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 janvier 2021 s'est réuni le lundi 25 janvier 2021 à 19 heures 00, en présentiel à la Maison de quartier de Beyssac, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, TARASCON Anne-Laure, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : DUBRANA Didier, BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal,

Pouvoirs : de DUBRANA Didier à CILLIERES Charles, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de PORTMANN Pascal à PREVOT Jérémie

-----

Alain PASCAL est désigné secrétaire de séance.

M. Le Maire dispose de 3 pouvoirs : de DUBRANA Didier à CILLIERES Charles, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de PORTMANN Pascal à PREVOT Jérémie.

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE adresse tous ses meilleurs vœux à tous les membres du conseil municipal ainsi qu'aux Marmandais. Il leur souhaite épanouissement professionnel et personnel. Il souligne que l'essentiel est d'être heureux et d'avoir une bonne santé.

Il souhaite que nous sortions de cette crise sanitaire.

Il souligne que tous les membres du conseil opposition et majorité confondues sont très engagés, dévoués pour la cause des Marmandais.

Il a une pensée particulière pour Monsieur Dominique Gabarroche décédé fin 2020.

Il évoque les dernières intempéries du weekend et les problèmes engendrés.

Il a passé le weekend les pieds dans l'eau avec le premier adjoint, l'adjoint à la vie citoyenne, l'adjoint aux travaux, et l' élu de permanence. Les fossés ont débordé à Dispans, Carpète....

Ces problèmes sont liés à un mauvais dimensionnement des réseaux. Il pense que les travaux de la rocade permettront de remettre cela en ordre.

Une personne sinistrée de la rue Brissot a été relogée aux Glycines.

Des travaux sont nécessaires. La ville n'a cependant plus la compétence. M. Le Maire va rencontrer le Président de l'Agglomération pour accélérer les choses.  
Monsieur Jérémie Prévot lui a signalé la rupture de la digue de Coussan.  
Une étude est nécessaire pour éviter que cela ne se reproduise.

La crise sanitaire que nous traversons depuis maintenant un an a un fort impact économique et démocratique.  
Il pense à la situation difficile des étudiants.  
Il fait un point sur les chiffres et précise qu'il s'adaptera au type de confinement imposé par le gouvernement.

La campagne de vaccination est lancée avec un centre de vaccination fonctionnel.  
Des problèmes concernant la prise de rendez-vous sont à noter mais l'hôpital n'est pas à mettre en cause.

Il précise que le Conseil Départemental a proposé de vacciner les résidents des Glycines sur place.  
Il souligne que la municipalité assure la désinfection des lieux.

M. Le Maire aborde ensuite la question du Lactarium, question sur laquelle il est beaucoup critiqué.  
Il précise que la fermeture était déjà programmée en 2012. Il a écrit au ministère.

Concernant LISI CREUSET de nombreuses réunions ont eu lieu. Des négociations ont été menées et un courrier adressé à la direction de l'entreprise. Un accord a été signé.  
L'entreprise ASQUINI souffre également. Un plan de licenciements a été mené sur l'antenne de Châtellerault.

Pour terminer, M. Le Maire souhaite souligner la baisse de la démographie marmandaise.  
Son objectif est de redonner de l'attractivité à notre ville, travailler sur l'environnement, l'habitat et se préparer à l'après Covid.

### **Dossier n° 1 Projet Santé environnementale - Appel à manifestation d'intérêt de Val de Garonne Agglomération**

Séverine CHASTAING présente le dossier dont elle est en charge. Pour l'aider dans cette tâche Stéphanie REVERSAT est la technicienne référente.  
Soutenue par l'Agence Régionale de la Santé, Val de Garonne Agglomération, dans le cadre du Contrat Local de Santé et notamment son axe 4 visant à agir pour un cadre de vie favorable à la santé, a lancé auprès des 43 communes de l'Agglomération, un appel à manifestation d'intérêt portant sur des actions de sensibilisation et de formation en santé environnementale dont les objectifs sont les suivants :

- Protéger la santé des plus jeunes et de leur famille,
- Promouvoir un environnement favorable à la santé en améliorant les connaissances et capacités de chacun.

Il s'agit de discuter de la santé des plus jeunes avec leur famille.  
Elle souligne que ce sujet n'est pas de l'injonction mais de l'information.  
Le 23 septembre, la ville de Marmande se portait candidate afin d'être associée à ce projet s'inscrivant totalement au cœur de son action. La commune retenue par l'agglomération dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt s'est engagée à soutenir et organiser les trois actions suivantes :

- **Organisation d'une conférence en épigénétique et un atelier Nesting à l'attention du grand public**

Une conférence de 2 heures se déroulera au début du mois de mars visant à informer le grand public sur les dernières données scientifiques et médicales afin d'impulser une prise de conscience et organiser des échanges avec le public pour étayer les propos scientifiques et favoriser les changements d'habitudes de vie.



Un atelier Nesting d'une heure : Mise en pratique pour apprendre à améliorer son environnement de vie (contenants, produits ménagers, apprendre la liste des composants alimentaires).

Cet atelier sera mené en collaboration avec le CHIC Marmande-Tonneins.

- **Mise en œuvre du programme cartable sain**

Il s'agit d'une programmation d'interventions par classes réparties sur une journée dans une école. Des informations sous forme ludique et éducative, par exemple, les enfants seront à sensibiliser la qualité de l'air en effectuant des mesures, accompagnés par des professionnels du secteur.

Lors de cette journée, un livret « cartable sain » sera distribué pour guider les parents dans les achats responsables de fournitures scolaires à un coût accessible.

Un atelier pratique d'une heure avec l'équipe enseignante et les services communaux sur la question des fournitures et la distribution d'un guide « la liste durable » sera également organisé.

L'école LABRUNIE a été retenue pour déployer le programme « cartable sain ». En effet, les enseignants et les personnels CLAE ont fait part de leur souhait d'intégrer cette action dans leur programme pédagogique du fait qu'ils soient déjà engagés dans l'idée du développement durable (compostage, jardins et plantations récentes d'arbres fruitiers et liaison avec les jardins partagés du quartier prioritaire politique de la ville).

Les autres écoles de la commune pourront être sensibilisées à la question dans un second temps.

- **Mise en œuvre du programme cantine saine**

Une journée de sensibilisation et d'information à l'attention des agents communaux et du prestataire de restauration scolaire sur la notion d'additifs, de produits transformés, de contenants alimentaires, des outils de cuisine et des produits désinfectants sera organisée.

S. Chastaing souligne que l'ARS avait demandé que les actions soient menées dès le 1<sup>er</sup> mars 2021. Elle a suscité un décalage pour mai/juin 2021. Le travail se fera en visioconférence. Elle aimerait qu'il y ait des collégiens, des lycéens etc...

M. Le Maire souligne qu'il s'agit d'un processus d'incitation et de caporalisation. Il pense qu'il faut commencer par les enfants. C'est le meilleur moyen d'y arriver.

M. Calzavara a deux questions :

- 1) Quels sont les indicateurs mis en place pour évaluer ce projet ?
- 2) Quel est le coût de ce projet ?

S. Chastaing explique que le premier indicateur d'évaluation sera d'avoir du monde. Il sera ensuite facile de dupliquer ce projet dans plusieurs écoles.

Elle considère que c'est une bonne idée de mettre des indicateurs de suivi en termes de nombre de participants.

Elle ajoute que le coût est neutre pour la collectivité. La prise en charge du projet concerne en effet Val de Garonne Agglomération et l'ARS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré prend acte du déploiement des actions entreprises dans le cadre du projet de santé environnementale suite à l'appel à manifestation d'intérêt porté par Val de Garonne Agglomération dans le cadre du contrat local de santé soutenu par l'Agence Régionale de la Santé.

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité



## Dossier n° 2 Rénovation et végétalisation de la cour d'école élémentaire Emile LABRUNIE.

Séverine Chastaing présente le projet.

Il s'agit de répondre aux défis climatiques et sociaux du XXIème siècle, créer un îlot de fraîcheur dans la cour de l'école. L'école retenue est celle de Labrunie.

La cour d'école est un lieu attachant à un établissement scolaire. Elle joue un rôle dans le lien social et contribue au bien-être et au développement des écoliers.

Elle est utilisée outre les enseignants par les Atsem, les animateurs CLAE.

Il est nécessaire d'éviter le tout béton, de préserver le bien-être de ses usagers, permettre de répondre à de nouveaux usages.

La question est comment réinvestir la cour autrement que par le sport, favoriser l'égalité entre les enfants ?

L'idée est de travailler sur l'innovation environnementale, prendre en compte la vision de l'enfant et de ses besoins.

La cour de l'école est un vaste terrain de jeu. Il serait intéressant d'envisager des espaces pour se reposer, pour parler, faire de cette cour un espace de convivialité, développer de nouveaux usages.

Les enjeux sont les suivants :

- Respecter l'environnement
- Préserver le bien être des usagers
- Répondre aux besoins et développer de nouveaux usages
- Favoriser l'égalité entre les enfants

Elle explique qu'une cour d'école innovante est :

- **adaptée au changement climatique** (îlot de fraîcheur) avec des revêtements clairs et drainants, de la végétalisation et des points d'eau
- **mise en place de façon concertée avec les équipes éducatives** (enseignants et animateurs CLAE), **avec les enfants, avec les techniciens intervenants sur les écoles** (services techniques, gestionnaires des réseaux etc...)
- **plus égalitaire avec le déploiement des espaces de jeux ludiques**, avec des espaces mieux partagés pour permettre différentes activités : jeux de ballons, espaces boisés, jeux marqués au sol, développement de coins calmes, des zones nature (tables, bancs, tables de jeux...)
- **destinée à développer de nouveaux usages** : classes en plein air, développement de projets éducatifs autour de la préservation de la biodiversité (récupération d'eaux de pluie ...), alimentation (potager).

Elle précise qu'ils ne veulent pas d'un projet descendant mais co-construit.

Il faut estimer le coût et réaliser cela dans le cadre d'un budget restreint. Elle souligne qu'il n'y a pas de fonds extensibles, il faut aller chercher des financements.

L'objectif idéal serait de réaliser les travaux cet été.

Un plan de financement a été établi et s'élève à 201 700 € H.T. Une DETR a été demandée à hauteur de 80 000 €.

S. Francis remercie S. Chastaing pour cette présentation, non fidèle à la délibération qui est proposée au vote. Ce projet s'inscrit dans une stratégie d'îlot de fraîcheur.

Il souligne que la majorité demande de voter la sollicitation d'une subvention représentant 40 % des travaux demandés. Ce qui lui fait dire que les travaux sont déjà engagés.

Il juge la présentation très objective et pour cela ils voteront finalement pour ce projet.

M. Le Maire explique que 40 % concernant la DETR est le montant maximum qui peut être alloué.

Il précise que la demande de DETR doit être déposée avant le 31 décembre de l'année précédente. Il était donc nécessaire d'arbitrer les limites de façon à déposer un dossier. Ils ont demandé le maximum soit 40 %.

M. Calzavara s'interroge sur le choix de l'école Labrunie.

M. Le Maire explique que ce choix avait du sens face au quartier de la Gravette, aux différents travaux prévus par Habitatlys.



Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

### **Pôle 1 Finances- NTIC- Economie, emploi, insertion- Sécurité**

Dossier n° P1 – 01 Ilot Espiet – Aménagement de l'îlot Espiet – Demande de subvention

M. Le Maire expose le dossier. Le projet a été tracé par le bureau d'études de la mairie. Il explique qu'il y aura une concertation. Dans ce dossier figure le montage financier, la DETR sollicitée. Il précise que cela fera bien entendu l'objet d'une présentation le moment venu.

M. Calzavara souligne que ce dossier donne l'impression d'un projet déjà bien défini. Elle s'interroge sur le fait de remettre la voiture en centre-ville alors qu'il existe déjà un parking de 1200 places non loin de cet emplacement. Elle a le sentiment que tout a déjà été décidé : un parking, un îlot de fraîcheur. Il n'y a pas eu de consultation. Il lui semble que « l'on met la charrue avant les bœufs ». Elle fait remarquer qu'ici on a le projet et après la concertation.

M. Le Maire explique qu'il ne pensait pas qu'il y avait une si forte demande de stationnement. Il a entendu les demandes formulées lors de la campagne électorale. Il a effectivement passé une commande et il l'assume. Si les Marmandais veulent autre chose il fera autrement.

V. Pérali poursuit les propos de M. Calzavara. Même si elle a tendance à considérer les parkings utiles pour défendre le point de vue des commerçants, ce projet manque de globalité sur la ville. Elle considère qu'il est nécessaire d'avoir une vision d'ensemble sur le nombre de parkings et sur la végétalisation de notre ville. Si un parking est réalisé à cet endroit, un autre doit selon elle être supprimé. Une étude permettrait de prendre une bonne décision.

Elle souligne qu'aucune commission Urbanisme ne s'est tenue. Ce projet aurait pu y être examiné. Le dossier a été examiné en commission Pôle 1 (Finances).

M. Le Maire souligne qu'ils ne partent pas d'une feuille blanche. Une étude a en effet été menée.

Concernant la remarque sur une vision globale, il s'accorde à dire à Mme Pérali qu'elle a raison et qu'il est en effet nécessaire d'en avoir une.

Il souligne que l'opportunité de récupérer une telle parcelle en centre-ville ne se reproduira pas souvent.

Concernant un plan de circulation il sera nécessaire d'y réfléchir globalement.

Un rapport mené par VGA a donné les points chauds de la ville. S. Chastaing portera ce projet.

Durant la commission Pôle 1, Françoise Verdier a donné les montants mais pas le détail des lignes.

M. Calzavara demande si VGA ne peut pas financer les travaux de voirie.

M. Le Maire considère que c'est une très bonne question qu'il s'est lui-même posé. La Maison Espiet fait néanmoins parti du domaine privé de la commune.

M. Calzavara interroge M. Le Maire sur le devenir du grand mur au fond de l'office de tourisme.

M. Le Maire aimerait que cela soit plus esthétique. Il est d'accord sur l'embellissement de ce mur mais malheureusement cela appartient à des tiers. Il va voir comment améliorer cela.

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 07 (CALZAVARA Martine, BENQUET Daniel, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, PORTMANN Pascal) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

### **Dossier n° P1-02 Ilot des Religieuses – Demande de subvention**

M. Le Maire souligne que sur ce projet deux problèmes subsistent :

- le mur mitoyen
- l'aménagement de la placette

Le dossier a été repris à l'identique du dernier laissé par la précédente mandature.

Une demande de DETR a été faite, ainsi que des demandes groupées pour l'aménagement des espaces publics sous l'angle de la végétalisation.

M. Calzavara intervient et précise que pour elle de mémoire le montant n'était pas de 162 000 €.

A. Pascal explique qu'une étude avait été faite par le cabinet Desurb à hauteur de 88 000 €. (Étude sous-évaluée).

Ce cabinet avait chiffré les travaux du mur mitoyen à 14 000 €. L'architecte a donné d'autres chiffres.

M. Le Maire explique qu'il est de plus nécessaire d'aménager les espaces publics.

M. Calzavara partage ce point de vue. Cette friche ne donne en effet pas une image saine.

Votants : 33 - Abstention : 07 (CALZAVARA Martine, BENQUET Daniel, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, PORTMANN Pascal) - Exprimés : 26 - Contre : 00 Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

### **Dossier n°P1 - 03 Transition écologique – Programme de travaux – Demande de subvention**

J. Prévot demande si un état des lieux des bâtiments a été fait. Il demande une estimation du coût global des travaux.

M. Le Maire explique qu'un recensement des bâtiments sportifs, non sportifs est en cours. Certains dossiers étaient identifiés par la précédente mandature.

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

### **Dossier n°P1 – 04 Cotisations ateliers arts plastiques au Musée affectées par la crise du COVID-19 lié au 2ème confinement**

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

### **Dossier n°P1 - 05 Remboursement location de la salle Damouran/Période COVID-19**

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

### **Dossier n°P1 - 06 Modification de tarifs pour la vente d'objets promotionnels - espace « Les Marmandises »**

M. Calzavara s'interroge par rapport à l'augmentation des produits. Est-ce dû à un déficit ? Elle précise que l'objectif des Marmandises était de travailler l'appartenance à la ville. Elle demande si le déficit est important. Elle explique que sans chiffres précis l'opposition ne peut se prononcer sur ce dossier.

M. Le Maire précise qu'il n'a pas les chiffres de 2020. L'objectif n'est pas d'avoir un magasin rentable. Il explique que les éventuels bénéfices seraient réinvestis pour la promotion de Marmande.

M. Calzavara souligne l'augmentation significative des produits avec par exemple une hausse de 50 % pour les casquettes.



S. Borderie souligne qu'il serait peut-être plus judicieux de travailler avec l'Office du Tourisme que de disposer de deux espaces de ventes et se recentrer en centre-ville.

M. Le Maire a demandé une projection financière. Il souligne que l'on peut travailler sur un meilleur emplacement cependant il faut garder à l'esprit que les chiffres ne sont pas révélateurs compte tenu de la crise que nous traversons.

Votants : 33 - Abstention : 07 (CALZAVARA Martine, BENQUET Daniel, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, PORTMANN Pascal) - Exprimés : 26 - Contre : 00 Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

**Dossier n° P1 – 07 Convention de mise à disposition du service Habitat de Val de Garonne Agglomération au profit de la Commune de Marmande**

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n° P1 – 08 - Modification du tableau des effectifs – création d'emplois**

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°P1 - 09 Mise à disposition d'un agent de Val de Garonne Agglomération au profit de la commune de Marmande**

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°P1 - 10 Mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande au profit du Centre Communal d'Action Sociale**

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

**Pôle 3 Culture, patrimoine, animations - Sports (dossiers examinés en commission Pôle 1)**

**Dossier n°P3 - 01Affiliation CNM**

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°P3 – 02 Affermissement de la tranche conditionnelle 2 du marché de maîtrise d'œuvre et relative aux travaux de restauration de la façade Ouest de l'église Notre-Dame**

Votants : 33 - Abstention : 00 - Exprimés : 33 - Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

**Décisions :**

- ♦ Décision n° 2020.177 – 01.12.2020 - Contrat abonnement SVP
- ♦ Décision n° 2020.178 – 03.12.2020 - Convention de mise à disposition de locaux commerciaux à titre gracieux
- ♦ Décision n° 2020.179 – 07.12.2020 - Encaissement du reversement de la prime COVID-19 attribuée à Madame Christine DE NADAI par la Commune de Marmande
- ♦ Décision n° 2020.180 – 07.12.2020 - Encaissement du reversement de la prime COVID-19 attribuée à Madame Patricia PEZZUTTI par la Commune de Marmande
- ♦ Décision n° 2020.181 – 07.12.2020 - Contrat de spectacle pour « Raconte-moi Une Histoire » animé par Monya LORIT
- ♦ Décision n° 2020.182 – 07.12.2020 - Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public communal entre la Ville de Marmande et la Société TK
- ♦ Décision n° 2020.183 – 09.12.2020 - Fêtes de fin d'année 2020 « Alex Events »
- ♦ Décision n° 2020.184 – 09.12.2020 - Fêtes de fin d'année 2020 « Les Calèches d'Annika »
- ♦ Décision n° 2020.185 – 09.12.2020 - Fêtes de fin d'année 2020 « Les Marionnettes d'Aquitaine »
- ♦ Décision n° 2020.186 – 09.12.2020 - Convention de tutorat pédagogique avec le PESMD de Bordeaux
- ♦ Décision n° 2020.187 – 15.12.2020 - Renouvellement du contrat de maintenance Progiciel ASTRE – Gestion Financière
- ♦ Décision n° 2020.188 – 15.12.2020 - Fêtes de fin d'année 2020 « ASAM 47 »
- ♦ Décision n° 2020.189 – 15.12.2020 - Tarifs publics locaux applicables pour l'année 2021
- ♦ Décision n° 2020.190 – 15.12.2020 - Souscription des contrats d'assurance pour les besoins de la commune Avenants n°3 lots n° 3 Marche 2018M35M
- ♦ Décision n° 2020.191 – 15.12.2020 - Souscription des contrats d'assurance pour les besoins de la commune Avenant n°3 lot n° 1 Marche 2018M35M
- ♦ Décision n°2020.192 – 18.12.2020 - Avenant n°1 à la location d'un local commercial dans le cadre du dispositif des Boutiques Tremplin rue Faye (Annule et Remplace Décision n°2020.174)
- ♦ Décision n° 2020.193 – 18.12.2020 - CONTRAT DE MAINTENANCE DES ALARMES ANTI-INTRUSION ANNEE 2021 avec la société ALVIS
- ♦ Décision n° 2020.194 – 18.12.2020 - CONTRAT DE MAINTENANCE ENTRETIEN DE L'HORLOGE ET DES SONNERIES – MAIRIE B1 C AVEC LA SOCIETE PILON & Fils
- ♦ Décision n° 2020.195 – 18.12.2020 - CONTRAT DE MAINTENANCE DE TELESURVEILLANCE ANNEE 2021 AVEC LA SOCIETE ALVIS
- ♦ Décision n° 2020.196 – 18.12.2020 - CONTRAT DE VERIFICATION DE L'INSTALLATION DE PROTECTION CONTRE LA Foudre EGLISE NOTRE DAME
- ♦ Décision n° 2020.197 – 18.12.2020 - CONTRAT DE DERATISATION ET DESOURISATION SANITATION DE LA HALLE DU MARCHE DIVERS TRAITEMENTS SUR BATIMENTS COMMUNAUX ANNEE 2021 avec la société SAPIAN
- ♦ Décision n° 2020.198 – 18.12.2020 - CONTRAT DE DEMOUSTICATION ANNEE 2021 avec la société SAPIAN
- ♦ Décision n° 2020.199 – 18.12.2020 - CONTRAT DE MAINTENANCE DE FOURNITURE ET DE VERIFICATION DE MATERIELS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ANNEE 2021 avec la société CHRONOFEU
- ♦ Décision n° 2020.200 – 23.12.2020 - Renouvellement contrat de maintenance Parking des Cordeliers Société THALES - Année 2021
- ♦ Décision n° 2020.201 – 23.12.2020 - Fêtes de fin d'année 2020 « Dominique RAVAIL »
- ♦ Décision n° 2021.001 – 08.01.2021 - Exposition de Bande Dessinée et illustrations de Jean-Claude Mézières
- ♦ Décision n°2021.002 – 08.01.2021 - Attribution d'une aide au loyer dans le cadre du dispositif des Boutiques Tremplin rue Faye
- ♦ Décision n° 2021.003 – 08.01.2021 - Exposition Charlotte PROUST
- ♦ Décision n° 2021.004 – 11.01.2021 - Octroi Protection Fonctionnelle à Mesdames MEHATS Hélène, LARROY Rachel, et Monsieur BENKHADDA Jaouad

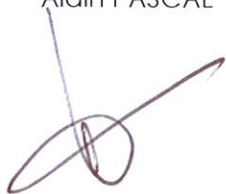


- ♦ Décision n° 2021.005 – 15.01.2021 - Contrat Accompagnement Ville de Marmande Sensibilisation, collecte et valorisation des mégots de cigarette
- ♦ Décision n° 2021.006 – 15.01.2021 - Contrat abonnement SVP
- ♦ Décision n° 2020.007 – 15.01.2021 Tarifs publics locaux applicables pour l'année 2021 (Annule et remplace la décision 2020.189 Suite erreur matérielle)

-----

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 20 heures 40.

Le Secrétaire de séance,  
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande,  
Joël HOCQUELET

